

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT NUMÉRO RCA24-19004-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA24-19004 SUR LES NUISANCES ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO R-2535-9 SUR LES NUISANCES**

**AVIS** est par la présente donné que le *Règlement numéro RCA24-19004-01 modifiant le Règlement numéro RCA24-19004 sur les nuisances et abrogeant le Règlement numéro R-2535-9 sur les nuisances* a été adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 2 avril 2024.

Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Montréal à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et prend effet à compter du 4 avril 2024.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 4 avril 2024.

Fredy Alzate  
Secrétaire d'arrondissement  
Arrondissement de Lachine